

# ASSEMBLEE NATIONALE

## QUESTION ECRITE

Yves Vandewalle attire l'attention de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des libertés sur les effectifs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

Malgré un accroissement important des moyens affectés à la justice depuis 2002, l'actualité a mis en avant le suivi des personnes condamnées suite à la récidive d'anciens détenus.

Plusieurs rapports, dont l'étude d'impact concernant le projet de loi pénitentiaire, préconisent un nombre maximal de 60 dossiers par conseiller d'insertion et de probation pour une prise en charge effective de qualité, l'insertion étant le principal outil de lutte contre la récidive.

Or, aujourd'hui chaque agent a la responsabilité du suivi de 150 personnes. Par ailleurs, la multiplication des mesures (mise à l'épreuve, suivi socio-judiciaire, travail d'intérêt général, placement sous bracelet électronique, surveillance judiciaire, aménagement de peine...) et l'affectation en masse de nouveaux dossiers ne permettent plus à ces agents d'exercer leur travail de manière satisfaisante. Leur temps est également absorbé par les écrits obligatoires (rapports, statistiques, procédures), les réunions institutionnelles, les permanences, le maintien du partenariat, le traitement des requêtes.

En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.